

# Canton de Dinard

## Double convention pour l'accueil des jeunes Escale-Bretagne prend le relais de Bretagne-Emeraude



Edward Lépine, Agnès Gayoux et Michel Penhouët ont signé la double convention de mise à disposition des locaux du Goulet à Escale-Bretagne.

On se souvient que le conseil municipal, lors de la séance du 19 décembre, avait décidé à l'unanimité de ne pas reconduire la convention qui liait la commune à Bretagne-Emeraude pour l'accueil de groupes de jeunes au centre du Goulet. Les raisons invoquées étant essentiellement financières (voir Le Pays Malouin du 2 janvier).

Depuis, les événements se sont précipités puisque des rumeurs font état d'une mise en redressement judiciaire de Bretagne-Emeraude et qu'une nouvelle association, Bretagne-Escale, en partie initiée par d'anciens salariés, est prête à prendre le relais.

Cette nouvelle association ayant présenté un dossier solide et des garanties suffisantes, une double convention a donc été passée, jeudi 27 février, entre la mairie et la CMAS-EDF, d'une part, et entre la mairie et Escale-Bretagne, d'autre part, pour la mise à disposition et la location du centre du Goulet.

Toutes les parties se sont déclarées satisfaites. Escale-

Bretagne d'abord qui va pouvoir commencer à accueillir des groupes de jeunes pour des classes de mer, des stages de tennis, de découverte du patrimoine, des séjours linguistiques, des activités nautiques... « *Les premiers arrivants sont attendus pour la fin du mois* », a précisé Agnès Gayoux, la présidente ; la CMAS-EDF, ensuite, dont le représentant Edward Lépine, n'a pas caché sa satisfaction de voir « *les locaux du Goulet occupés à l'année en plus des colonies de vacances* » ; la commune enfin, dont le maire, Michel Penhouët, s'est félicité du coup de fouet ainsi apporté à l'économie locale comme de la diversification de l'offre d'hébergement : « *Nous ne disposions pas jusqu'alors du volet hébergement de groupes, cette convention nous apporte le maillon manquant.* »

Agnès Gayoux convoquera une assemblée générale extraordinaire après les municipales afin d'inciter des élus à rejoindre le conseil d'administration.